LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 MARS 2025

- APPROBATION DES DEVIS POUR LE DEBROUSSAILLAGE DE LA COMMUNE : SNC DE LA PAPILLONNERIE-ENTREPRISE CORENTIN RIVIERE **2025-18-03-03**
- SUBVENTION ASSOCIATION « LA FABRIQUE A SOURIRES » **2025-18-03-04**

DECISIONS DU MAIRE

DECISION PORTANT SUR L'ACHAT DU PACK SOCLE NUMERIQUE **2025-18-03-01**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
018-211800016-20250318-2025-18-03-04-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/03/2025

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en Exercice : 08

L'an deux mil vingt- cinq , **le 12 mars à 18h45**
Le Conseil Municipal **d'ACHERES**, dûment convoqué le 06 mars
S'est réuni en session ordinaire dans la salle de la bibliothèque
sous la présidence de Monsieur JOUANIN André

Nombre de présents : 8

PRÉSENTS : JOUANIN André, BLASCO Manuel, DURREAU Cécile, BERTHIN Ghislain, CHOLLET Aurélien FROMENTEAU Cédric, MELOT Marie-Claude, FORATIER Pascale

Nombre votants : 8

Publication :
Forme électronique:
www.acheres18.fr

Secrétaire de séance : MELOT MARIE-CLAUDE

Date de mise en ligne
Le 19 mars 2025

Objet : ASSOCIATION « LA FABRIQUE A SOURIRES »

L'Association « La Fabrique à sourires » créée par l'équipe soignante de Pédiatrie de l'hôpital Jacques Cœur de Bourges, souhaite améliorer l'accueil, le bien-être des patients et de leur famille au sein du service.

L'Association « La Fabrique à sourires » sollicite une subvention au titre de l'année 2025.

Le Conseil Municipal décide par 7 voix pour 1 abstention (Marie-Claude MELOT) :

- D'attribuer une subvention à l'Association « La Fabrique à sourires » au titre de l'année 2025 d'un montant de 50 €

- D'imputer la dépense au budget de la commune compte 6574

La Secrétaire de séance
MELOT Marie-Claude

Le Maire,
JOUANIN André

MAIRIE D'ACHERES
CHER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
018-211800016-20250318-2025-18-03-03-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/03/2025

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en Exercice : 08

L'an deux mil vingt- cinq , **le 12 mars à 18h45**
Le Conseil Municipal **d'ACHERES**, dûment convoqué le 06 mars
S'est réuni en session ordinaire dans la salle de la bibliothèque
sous la présidence de Monsieur JOUANIN André

Nombre de présents : 8

PRÉSENTS : JOUANIN André, BLASCO Manuel, DURREAU Cécile, BERTHIN Ghislain, CHOLLET Aurélien FROMENTEAU Cédric, MELOT Marie-Claude, FORATIER Pascale

Nombre votants : 8

Publication :
Forme électronique:
www.acheres18.fr

Secrétaire de séance : MELOT MARIE-CLAUDE

Date de mise en ligne
Le 19 mars 2025

Objet : APPROBATION DES DEVIS POUR LE DEBROUSSAILLAGE DE LA COMMUNE : SNC DE LA PAPILLONNERIE – ENTREPRISE CORENTIN RIVIERE

Afin de procéder au débroussaillage des bords de route de la commune sur environ 17 kms :

- La SNC de la Papillonnerie propose un devis à 6 750 € HT, estimé à 90 heures de travail et 75 € de l'heure, soit 8 100 € TTC
- L'entreprise Corentin RIVIERE propose un devis de 85 € HT de l'heure - fourchette variable entre 50 et 80 heures

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le devis de la SNC de la Papillonnerie à 75 € HT de l'heure = 6 750 € HT soit 8 100 € TTC

- D'imputer les dépenses au budget de la commune

  Il est précisé que les travaux se feront en 2 tranches : la première tranche avant le 1er avril et une deuxième tranche en octobre.

La Secrétaire de séance
MELOT Marie-Claude

Le Maire,
JOUANIN André

MAIRIE D'ACHERES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
018-211800016-20250318-2025-18-03-01-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/03/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

COMMUNE D'ACHERES

Département du Cher

DECISION N° 2025-01 PORTANT SUR L'ACHAT DU PACK SOCLE NUMERIQUE

Le Maire de la commune d'ACHERES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-21 et L 2122-22 et suivants,

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération n°2020-11-20-54 du conseil municipal en date du 13 novembre 2020,

Considérant que l'Académie d'Orléans-Tours et le Gip Récia proposent des outils numériques afin d'équiper les écoles maternelles et élémentaires avec un reste à charge pour la commune de 30 % du montant total,

DECIDE

- D''équiper l'école élémentaire d'Achères de 10 packs tablettes samsung galaxy- claviers et sacoches pour un coût de 1 835.28 € net, réparti comme suit :

Tablettes + sacoches : 557.76 € * 10	=	5 577.60€
Installation	=	540.00 €
TOTAL	=	6 117.60 €
Subvention Région 70 % :		4 282.32 €
Reste à charge 30 %		1 835.28 € net

- D'imputer les dépenses sur le budget de la commune

Fait à Achères, Le 12 mars 2025
Le Maire,
JOUANIN André